

*Ville de*



## **BUDGET PRIMITIF**

## **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES JASMINS**

**EXERCICE 2021**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNE DE GONESSE**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE GONESSE**

**Numéro SIRET : 219502770000383**

**POSTE COMPTABLE DE GONESSE**

**M. 14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES JASMINS**

**ANNEE 2021**



## Sommaire

<b>I - Informations générales (6)</b>	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	
B - Modalités de vote du budget	
<b>II - Présentation générale du budget</b>	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	
B2 - Balance générale du budget - Recettes	
<b>III - Vote du budget</b>	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	
<b>IV - Annexes (7)</b>	<b>Sans Objet</b>
<b>A - Eléments du bilan</b>	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
A4 - Etat des provisions	
A5 - Etalement des provisions	
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	
A8 - Etat des charges transférées	
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	
<b>B - Engagements hors bilan</b>	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	
B1.6 - Etat des engagements reçus	
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1 - Etat du personnel	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	
C3.2 - Liste des établissements publics créés	
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	
D2 - Arrêté et signatures	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b>	<b>95277</b>	<b>BP</b> <b>2020</b>
-------------------	--------------	--------------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE )	26 139
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> )	91
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab.</b> <b>(population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		

<b>Informations financières - ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	<b>NEANT</b>	
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - Sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - Avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

NEANT

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

III - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) de l'exercice précédent

V - Le présent budget a été voté :

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>2 088 490.61</b>	<b>2 088 528.01</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si déficit) 37.40</b>	<b>(si excédent)</b>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>2 088 528.01</b>	<b>2 088 528.01</b>

**INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	<b>2 088 490.26</b>	<b>1 862 531.59</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si solde négatif)</b>	<b>(si solde positif) 225 958.67</b>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>2 088 490.26</b>	<b>2 088 490.26</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>4 177 018.27</b>	<b>4 177 018.27</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 012 886.93		1 828 080.93	1 828 080.93	1 828 080.93
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>2 012 886.93</b>		<b>1 828 080.93</b>	<b>1 828 080.93</b>	<b>1 828 080.93</b>
66	CHARGES FINANCIERES	7 901.00		1 362.35	1 362.35	1 362.35
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			6.00	6.00	6.00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 020 787.93</b>		<b>1 829 449.28</b>	<b>1 829 449.28</b>	<b>1 829 449.28</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	60 530.04		259 041.33	259 041.33	259 041.33
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)	7 900.00				
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>68 430.04</b>		<b>259 041.33</b>	<b>259 041.33</b>	<b>259 041.33</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 089 217.97</b>		<b>2 088 490.61</b>	<b>2 088 490.61</b>	<b>2 088 490.61</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>37.40</b>
<b>=</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 088 528.01</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	87 495.00		31.75	31.75	31.75
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>87 495.00</b>		<b>31.75</b>	<b>31.75</b>	<b>31.75</b>
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			6.00	6.00	6.00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>87 495.00</b>		<b>37.75</b>	<b>37.75</b>	<b>37.75</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	2 052 601.04		2 088 490.26	2 088 490.26	2 088 490.26
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)	7 900.00				
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>2 060 501.04</b>		<b>2 088 490.26</b>	<b>2 088 490.26</b>	<b>2 088 490.26</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 147 996.04</b>		<b>2 088 528.01</b>	<b>2 088 528.01</b>	<b>2 088 528.01</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
<b>=</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 088 528.01</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)</b>	<b>-1 829 448.93</b>
--	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B  
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)  
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles  
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043  
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses financières</b>					
45...	<b>Total des opé.pour compte de tiers(8)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	2 052 601.04		2 088 490.26	2 088 490.26	2 088 490.26
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	2 052 601.04		2 088 490.26	2 088 490.26	2 088 490.26
	<b>TOTAL</b>	2 052 601.04		2 088 490.26	2 088 490.26	2 088 490.26

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+	
	=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>2 088 490.26</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 626 153.69		1 603 490.26	1 603 490.26	1 603 490.26
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	1 626 153.69		1 603 490.26	1 603 490.26	1 603 490.26
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION					
	<b>Total des recettes financières</b>					
45...	<b>Total des opé.pour compte de tiers(8)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	1 626 153.69		1 603 490.26	1 603 490.26	1 603 490.26
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	60 530.04		259 041.33	259 041.33	259 041.33
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	60 530.04		259 041.33	259 041.33	259 041.33
	<b>TOTAL</b>	1 686 683.73		1 862 531.59	1 862 531.59	1 862 531.59

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+	
	=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>2 088 490.26</b>

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)</b>	<b>-1 829 448.93</b>
---	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifiée autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	II
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	B1

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 828 080.93		1 828 080.93
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)		14 559.01	14 559.01
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES	1 362.35		1 362.35
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6.00		6.00
608	FRAIS ACCESSOIRES			
71	PRODUCTION STOCKEE		244 482.32	244 482.32
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>1 829 449.28</b>	<b>259 041.33</b>	<b>2 088 490.61</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>37.40</b>
---	--------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 088 528.01</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Total des opérations d'équipement			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
3...	Stocks		2 088 490.26	2 088 490.26
020	DEPENSES IMPREVUES			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>			<b>2 088 490.26</b>	<b>2 088 490.26</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 088 490.26</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 828 080.93		1 828 080.93
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)		14 559.01	14 559.01
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES	1 362.35		1 362.35
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6.00		6.00
608	FRAIS ACCESSOIRES			
71	PRODUCTION STOCKEE		244 482.32	244 482.32
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>1 829 449.28</b>	<b>259 041.33</b>	<b>2 088 490.61</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>37.40</b>
---	--------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 088 528.01</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	Total des opérations d'équipement			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
3...	Stocks		2 088 490.26	2 088 490.26
020	DEPENSES IMPREVUES			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>			<b>2 088 490.26</b>	<b>2 088 490.26</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 088 490.26</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'amortissement de

tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)		74 759.01	74 759.01
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET	31.75		31.75
71	PRODUCTION STOCKEE		2 013 731.25	2 013 731.25
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6.00		6.00
79	TRANSFERT DE CHARGES			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>37.75</b>	<b>2 088 490.26</b>	<b>2 088 528.01</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 088 528.01</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (Sauf 1068 non budgétaires)	1 603 490.26		1 603 490.26
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
3...	Stocks		259 041.33	259 041.33
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>1 603 490.26</b>	<b>259 041.33</b>	<b>1 862 531.59</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>225 958.67</b>
--	-------------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	
-----------------------------------	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 088 490.26</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>2 012 886.93</b>	<b>1 828 080.93</b>	<b>1 828 080.93</b>
6015	TERRAINS A AMENAGER	245 000.00	60 200.00	60 200.00
6045	ACHAT D'ETUDES,PRESTATIONS DE SERVICES (TERRAINS A AMENAGER)	150 000.00	150 000.00	150 000.00
605	ACHATS DE MATERIEL EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	1 617 886.93	1 617 880.93	1 617 880.93
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>			
<b>014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b> (a)=(011+012+014+65+656)		<b>2 012 886.93</b>	<b>1 828 080.93</b>	<b>1 828 080.93</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES(b)</b>	<b>7 901.00</b>	<b>1 362.35</b>	<b>1 362.35</b>
66111	INTERETS REGLES A L ECHEANCE	7 894.00	1 362.00	1 362.00
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	7.00	0.35	0.35
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)</b>		<b>6.00</b>	<b>6.00</b>
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		6.00	6.00
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS(d)(6)</b>			
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES(e)</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	<b>2 020 787.93</b>	<b>1 829 449.28</b>	<b>1 829 449.28</b>

<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)</b>	<b>60 530.04</b>	<b>259 041.33</b>	<b>259 041.33</b>
60315	VARIATION STOCKS TERRAINS A AMENAGER		14 559.01	14 559.01
7133	VARIATION DES EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS	60 530.04	244 482.32	244 482.32
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>60 530.04</b>	<b>259 041.33</b>	<b>259 041.33</b>
<b>043</b>	<b>OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(10)</b>	<b>7 900.00</b>		
608	FRAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS EN COURS D AMENAGEMENT	7 900.00		
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>68 430.04</b>	<b>259 041.33</b>	<b>259 041.33</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>2 089 217.97</b>	<b>2 088 490.61</b>	<b>2 088 490.61</b>
---	---------------------	---------------------	---------------------

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	+	<b>37.40</b>
	=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>2 088 528.01</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	37.75
Montant des ICNE de l'exercice N-1	37.40
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.35

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	87 495.00	31.75	31.75
7015	VENTES DE TERRAINS AMENAGES	87 495.00	31.75	31.75
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a)=(70+73+74+75+013)	<b>87 495.00</b>	<b>31.75</b>	<b>31.75</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	PRODUITS FINANCIERS(b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)		6.00	6.00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		6.00	6.00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS(d)(5)			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>87 495.00</b>	<b>37.75</b>	<b>37.75</b>

042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)	2 052 601.04	2 088 490.26	2 088 490.26
60315	VARIATION STOCKS TERRAINS A AMENAGER		74 759.01	74 759.01
7133	VARIATION DES EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	2 052 601.04	2 013 731.25	2 013 731.25
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(9)	7 900.00		
796	TRANSFERT DE CHARGES FINANCIERES	7 900.00		
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 060 501.04</b>	<b>2 088 490.26</b>	<b>2 088 490.26</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 147 996.04</b>	<b>2 088 528.01</b>	<b>2 088 528.01</b>
---	--	---------------------	---------------------	---------------------

<b>+</b>			
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>			
<b>+</b>			
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>			
<b>=</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>2 088 528.01</b>	

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Opérations d'équipement n°...(5)			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>			

10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	<b>Total des dépenses financières</b>			

	Opé. pour compte de tiers n°...(6)			
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			

	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>			
--	-----------------------------------	--	--	--

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>040</b>	<b>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)</b>	<b>2 052 601.04</b>	<b>2 088 490.26</b>	<b>2 088 490.26</b>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	<b>1 992 071.00</b>	<b>2 013 731.25</b>	<b>2 013 731.25</b>
3351	TERRAINS-TRAVAUX EN COURS	1 992 071.00	2 013 731.25	2 013 731.25
	<i>Charges transférées (9)</i>	<b>60 530.04</b>	<b>74 759.01</b>	<b>74 759.01</b>
315	TERRAINS A AMENAGER		74 759.01	74 759.01
3351	TERRAINS-TRAVAUX EN COURS	60 530.04		
<b>041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES (10)</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>2 052 601.04</b>	<b>2 088 490.26</b>	<b>2 088 490.26</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>2 052 601.04</b>	<b>2 088 490.26</b>	<b>2 088 490.26</b>

<b>+</b>
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>
<b>+</b>
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>
<b>=</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>
<b>2 088 490.26</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation >>).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 626 153.69	1 603 490.26	1 603 490.26
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 626 153.69	1 603 490.26	1 603 490.26
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 626 153.69</b>	<b>1 603 490.26</b>	<b>1 603 490.26</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION			
	<b>Total des recettes financières</b>			
	Opé. pour compte de tiers n°...(5)			
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>1 626 153.69</b>	<b>1 603 490.26</b>	<b>1 603 490.26</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)(7)(8)	60 530.04	259 041.33	259 041.33
315	TERRAINS A AMENAGER		14 559.01	14 559.01
3351	TERRAINS	60 530.04	244 482.32	244 482.32
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>60 530.04</b>	<b>259 041.33</b>	<b>259 041.33</b>
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(9)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>60 530.04</b>	<b>259 041.33</b>	<b>259 041.33</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>1 686 683.73</b>	<b>1 862 531.59</b>	<b>1 862 531.59</b>

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	
+	
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>225 958.67</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 088 490.26</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisations>>).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :... (1)  
LIBELLE :...

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) (a)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) (b)	Montant pour information (5) (b)
<b>DEPENSES</b>						
20	Immobilisations incorporelles					
...						
204	Subventions d'équipement versées					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affect.					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					

RECETTES (répartition) Pour information	Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		
13	Subventions d'investissement	
...		
16	Emprunts et dettes assimilées	
...		
20	Immobilisations incorporelles	
...		
204	Subventions d'équipement versées	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
22	Immobilisations reçues en affectation	
...		
23	Immobilisations en cours	
...		
	Autres	
...		

<b>RESULTAT = (c+d)-(a+b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	
---	--

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		IV
		A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	1	2	3	4
<b>DEPENSES</b>						
Dépenses réelles						
- Equipements municipaux (2)						
- Equip. non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre		2 088 490.26				
<b>Total dépenses de l'exercice</b>		<b>2 088 490.26</b>				
RAR N-1 et reports						
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>		<b>2 088 490.26</b>				
<b>RECETTES</b>						
Total recettes de l'exercice		259 041.33				
RAR N-1 et reports		225 958.67				
Total cumulé recettes d'investissement		485 000.00				
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
Total dépenses de l'exercice		259 047.33				
RAR N-1 et reports		37.40				
Total cumulé dépenses de fonctionnement		259 084.73				
<b>RECETTES</b>						
Total recettes de l'exercice		2 088 496.26				
RAR N-1 et reports						
Total cumulé recettes de fonctionnement		2 088 496.26				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

## IV - ANNEXES

IV  
A1

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	5	6	7	8	9	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
Dépenses réelles						
- Equipements municipaux (2)						
- Equip. non municipaux (c/204) (3)						2 088 490.26
- Opérations financières						2 088 490.26
Dépenses d'ordre						
Total dépenses de l'exercice						2 088 490.26
RAR N-1 et reports						
Total cumulé dépenses d'investissement						2 088 490.26
<b>RECETTES</b>						
Total recettes de l'exercice				1 603 490.26		1 603 490.26
RAR N-1 et reports						225 958.67
Total cumulé recettes d'investissement				1 603 490.26		2 088 490.26
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
Total dépenses de l'exercice				1 829 443.28		2 088 490.61
RAR N-1 et reports						37.40
Total cumulé dépenses de fonctionnement				1 829 443.28		2 088 528.01
<b>RECETTES</b>						
Total recettes de l'exercice				31.75		2 088 528.01
RAR N-1 et reports						
Total cumulé recettes de fonctionnement				31.75		2 088 528.01

## IV - ANNEXES

IV

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	1	2	3	4
<b>INVESTISSEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>							
	<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>2 088 490.26</b>				
	Dépenses réelles						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	<i>Dépenses d'ordre</i>		2 088 490.26				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2 088 490.26				
<b>RECETTES</b>							
	<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>485 000.00</b>				
	Recettes réelles		225 958.67				
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		225 958.67				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
	Opérations pour compte de tiers						
	<i>Recettes d'ordre</i>		259 041.33				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		259 041.33				



## IV - ANNEXES

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art.(1)	Libellé	5	6	7	8	9	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>							
	<b>Total dépenses d'investissement</b>						<b>2 088 490.26</b>
	Dépenses réelles						
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Dépenses d'ordre						2 088 490.26
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						2 088 490.26
<b>RECETTES</b>							
	<b>Total recettes d'investissement</b>				<b>1 603 490.26</b>		<b>2 088 490.26</b>
	Recettes réelles				1 603 490.26		1 829 448.93
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE						225 968.67
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				1 603 490.26		1 603 490.26
	Opérations pour compte de tiers						
	Recettes d'ordre						259 041.33
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						259 041.33

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0	1	2	3	4
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>							
	<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>259 084.73</b>				
	Dépenses réelles		43.40				
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		37.40				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						
66	CHARGES FINANCIERES						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		6.00				
	<i>Dépenses d'ordre</i>		259 041.33				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		259 041.33				

<b>RECETTES</b>							
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>2 088 496.26</b>				
	Recettes réelles		6.00				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		6.00				
	<i>Recettes d'ordre</i>		2 088 490.26				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2 088 490.26				

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Art.(1)	Libellé	5	6	7	8	9	TOTAL
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>							
	<b>Total dépenses fonctionnement</b>				<b>1 829 443.28</b>		<b>2 088 528.01</b>
	Dépenses réelles				1 829 443.28		1 829 486.68
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE						37.40
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				1 828 080.93		1 828 080.93
66	CHARGES FINANCIERES				1 362.35		1 362.35
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						6.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						259 041.33
							259 041.33
<b>RECETTES</b>							
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>				<b>31.75</b>		<b>2 088 528.01</b>
	Recettes réelles				31.75		37.75
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				31.75		31.75
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						6.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						2 088 490.26
							2 088 490.26

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 0

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	2	3	4	Total
	DEPENSES (2)	259 084.73				259 084.73
	Dépenses de l'exercice	259 084.73				259 084.73
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	259 041.33				259 041.33
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6.00				6.00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	37.40				37.40
	Restes à réaliser - reports					
	RECETTES (2)	2 088 496.26				2 088 496.26
	Recettes de l'exercice	2 088 496.26				2 088 496.26
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 088 490.26				2 088 490.26
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6.00				6.00
	Restes à réaliser - reports					
	SOLDES (2)	1 829 411.53				1 829 411.53

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A1.1</b>

**FONCTION 0**

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		20	21	22	23	24	25	26	41	48
	<b>DEPENSES (2)</b>									
	Dépenses de l'exercice									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL									
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS									
66	CHARGES FINANCIERES									
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES									
	Restes à réaliser - reports									
	<b>RECETTES (2)</b>									
	Recettes de l'exercice									
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS									
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES									
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS									
	Restes à réaliser - reports									
	<b>SOLDES (2)</b>									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>			
	Dépenses de l'exercice			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT			
042	ENTRE SECTIONS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	<b>Restes à réaliser - reports</b>			
	<b>RECETTES (2)</b>			
	Recettes de l'exercice			
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT			
042	ENTRE SECTIONS			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE			
77	ET VENTES DIVERSES			
	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
	<b>Restes à réaliser - reports</b>			
	<b>SOLDES (2)</b>			

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 1

(1)	Libellé	Sous-fonction 11			
		110	111	112	114
	<b>DEPENSES (2)</b>				
	<b>Dépenses de l'exercice</b>				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
66	CHARGES FINANCIERES				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
	<b>RECETTES (2)</b>				
	<b>Recettes de l'exercice</b>				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
	<b>SOLDES (2)</b>				

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restés à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 2

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>							
	Dépenses de l'exercice							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL							
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
66	CHARGES FINANCIERES							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
	Restes à réaliser - reports							
	<b>RECETTES (2)</b>							
	Recettes de l'exercice							
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES							
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
	Restes à réaliser - reports							
	<b>SOLDES (2)</b>							



IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 2

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211	212	213	251	252	253	254	255
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT								
042	ENTRE SECTIONS								
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT								
042	ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE								
77	ET VENTES DIVERSES								
	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 3

(1)	Libellé	30	31	32	33	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Dépenses de l'exercice					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Recettes de l'exercice					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>					

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 3

(1)	Libellé	Sous-fonction 31			Sous-fonction 32				
		311	312	313	314	321	322	323	324
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 4

(1)	Libellé	40	41	42	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>				
	Dépenses de l'exercice				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
66	CHARGES FINANCIERES				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	Restes à réaliser - reports				
	<b>RECETTES (2)</b>				
	Recettes de l'exercice				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
	Restes à réaliser - reports				
	<b>SOLDES (2)</b>				

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 4

(1)	Libellé	Sous-fonction 41			Sous-fonction 42				
		411	412	413	414	415	421	422	423
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT								
042	ENTRE SECTIONS								
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT								
	REPORTE								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT								
042	ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE								
77	ET VENTES DIVERSES								
	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 5

(1)	Libellé	51	52	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>			
	Dépenses de l'exercice			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT			
042	ENTRE SECTIONS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	Restes à réaliser - reports			
	<b>RECETTES (2)</b>			
	Recettes de l'exercice			
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT			
042	ENTRE SECTIONS			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	Restes à réaliser - reports			
	<b>SOLDES (2)</b>			

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A1.1</b>

**FONCTION 5**

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52			
		510	511	512	520	521	523	524
	<b>DEPENSES (2)</b>							
	Dépenses de l'exercice							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL							
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
66	CHARGES FINANCIERES							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE							
	<b>Restes à réaliser - reports</b>							
	<b>RECETTES (2)</b>							
	Recettes de l'exercice							
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES							
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
	<b>Restes à réaliser - reports</b>							
	<b>SOLDES (2)</b>							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		
		<b>A1.1</b>

**FONCTION 6**

(1)	Libellé	60	61	62	63	64	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>						
	Dépenses de l'exercice						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
66	CHARGES FINANCIERES						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
	Restes à réaliser - reports						
	<b>RECETTES (2)</b>						
	Recettes de l'exercice						
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
	Restes à réaliser - reports						
	<b>SOLDES (2)</b>						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 7

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Dépenses de l'exercice					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
042	CHARGES FINANCIERES					
66	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
67	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Recettes de l'exercice					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
042	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
70	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
77	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>		<b>1 829 443.28</b>		<b>1 829 443.28</b>
	Dépenses de l'exercice		<b>1 829 443.28</b>		<b>1 829 443.28</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		1 828 080.93		1 828 080.93
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT				
042	ENTRE SECTIONS				
66	CHARGES FINANCIERES		1 362.35		1 362.35
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	Restes à réaliser - reports				
	<b>RECETTES (2)</b>		<b>31.75</b>		<b>31.75</b>
	Recettes de l'exercice		<b>31.75</b>		<b>31.75</b>
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT				
042	ENTRE SECTIONS				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE		31.75		31.75
77	ET VENTES DIVERSES				
	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
	Restes à réaliser - reports				
	<b>SOLDES (2)</b>		<b>-1 829 411.53</b>		<b>-1 829 411.53</b>

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 8

	810	811	812	813	814	815	816
	<b>DEPENSES (2)</b>						
	Dépenses de l'exercice						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
66	CHARGES FINANCIERES						
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE						
	Restes à réaliser - reports						
	<b>RECETTES (2)</b>						
	Recettes de l'exercice						
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS						
	Restes à réaliser - reports						
	<b>SOLDES (2)</b>						

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	
IV	A1.1

FONCTION 8

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83			
		820	821	822	823	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	830	831	832	833
	<b>DEPENSES (2)</b>									
	Dépenses de l'exercice					1 829 443.28				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					1 829 443.28				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					1 828 080.93				
66	CHARGES FINANCIERES									
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					1 362.35				
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE									
	Restes à réaliser - reports									
	<b>RECETTES (2)</b>									
	Recettes de l'exercice					31.75				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					31.75				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					31.75				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS									
	Restes à réaliser - reports									
	<b>SOLDES (2)</b>									
						-1 829 411.53				

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A1.1</b>

**FONCTION 9**

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
66	CHARGES FINANCIERES								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 0

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	2	3	4	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	2 088 490.26				2 088 490.26
	Dépenses de l'exercice	2 088 490.26				2 088 490.26
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					2 088 490.26
040	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>	485 000.00				485 000.00
	Recettes de l'exercice	485 000.00				485 000.00
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					259 041.33
040	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	259 041.33				
16	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE					225 958.67
001	Opérations pour compte de tiers	225 958.67				
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>	-1 603 490.26				-1 603 490.26

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 0

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Sous-fonction 04			
		20	21	22	23	24	25	26	41	48			
	<b>DEPENSES (2)</b>												
	Dépenses de l'exercice												
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS												
	Opérations d'équipement												
	Opérations pour compte de tiers												
	Restes à réaliser - reports												
	<b>RECETTES (2)</b>												
	Recettes de l'exercice												
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS												
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES												
	Opérations pour compte de tiers												
	Restes à réaliser - reports												
	<b>SOLDES (2)</b>												

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>			
	Dépenses de l'exercice			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
	<b>Opérations d'équipement</b>			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	<b>RECETTES (2)</b>			
	Recettes de l'exercice			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>			
	Restes à réaliser - reports			
	<b>SOLDES (2)</b>			



<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		
		<b>A1.2</b>

**FONCTION 1**

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110	111	112	113	114
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Dépenses de l'exercice					
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT					
040	ENTRE SECTIONS					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Recettes de l'exercice					
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT					
040	ENTRE SECTIONS					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FUNCTION 2

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>							
	Dépenses de l'exercice							
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT							
040	ENTRE SECTIONS							
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	<b>RECETTES (2)</b>							
	Recettes de l'exercice							
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT							
040	ENTRE SECTIONS							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
	Opérations pour compte de tiers							
	Restes à réaliser - reports							
	<b>SOLDES (2)</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A1.2</b>

**FONCTION 2**

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211	212	213	251	252	253	254	255
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
040	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
16	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 3

(1)	Libellé	30	31	32	33	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Dépenses de l'exercice					
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT					
040	ENTRE SECTIONS					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Recettes de l'exercice					
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT					
040	ENTRE SECTIONS					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>					

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 3

(1)	Libellé	Sous-fonction 31			Sous-fonction 32				
		311	312	313	314	321	322	323	324
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT			

FONCTION 4

(1)	Libellé	40	41	42	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>				
	Dépenses de l'exercice				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	<b>RECETTES (2)</b>				
	Recettes de l'exercice				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	<b>SOLDES (2)</b>				

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		
		<b>A1.2</b>

**FONCTION 4**

(1)	Libellé	Sous-fonction 41			Sous-fonction 42				
		411	412	413	414	415	421	422	423
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		
		<b>A1.2</b>

**FONCTION 5**

(1)	Libellé	51	52	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>			
	Dépenses de l'exercice			
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
040	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	<b>RECETTES (2)</b>			
	Recettes de l'exercice			
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			
040	Opérations pour compte de tiers			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	Opérations pour compte de tiers			
	Restes à réaliser - reports			
	<b>SOLDES (2)</b>			



IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 5

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510	511	512	520	521	522	523	524
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT								
040	ENTRE SECTIONS								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		
		<b>A1.2</b>

**FONCTION 6**

(1)	Libellé	60	61	62	63	64	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>						
	Dépenses de l'exercice						
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
040	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	<b>RECETTES (2)</b>						
	Recettes de l'exercice						
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						
040	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
16	Opérations pour compte de tiers						
	Restes à réaliser - reports						
	<b>SOLDES (2)</b>						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		
		<b>A1.2</b>

**FONCTION 7**

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Dépenses de l'exercice					
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT					
040	ENTRE SECTIONS					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Recettes de l'exercice					
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT					
040	ENTRE SECTIONS					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser - reports					
	<b>SOLDES (2)</b>					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>				
	Dépenses de l'exercice				
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	<b>RECETTES (2)</b>				
	Recettes de l'exercice				
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
040	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 603 490.26		1 603 490.26
16	Opérations pour compte de tiers				
	Restes à réaliser - reports				
	<b>SOLDES (2)</b>				
			1 603 490.26		1 603 490.26

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810	811	812	813	814	815	816	
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
040	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
16	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								



<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>		<b>A1.2</b>

**FONCTION 9**

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice								
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice								
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
	Opérations pour compte de tiers								
	Restes à réaliser - reports								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

	IV
	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	montant maximum autorisé au 01/01/2021	montants des tirages en 2020	montants des remboursements 2020		encours restant dû au 01/01/2021
				intérêts (3)	remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5192 Avances de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51931 Lignes de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5198 Autres crédits de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618



## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

A2.2

nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	organisme prêteur ou chef de file	date de signature	date d'émission ou date de mobilisation (1)	date du premier remboursement	nominal (2)	type de taux d'intérêt (3)	index (4)	taux initial		devise	périodicité des remboursements (6)	profil d'amortissement (7)	possibilité de rembourser anticipé (8)	catégorie d'emprunt (8)
								niveau de taux (5)	taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					485 000,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					485 000,00									
Prêt 781	AGENCE FRANCE LOCALE	27/11/2018	30/09/2019	20/03/2022	385 000,00	V	EURIBOR3M	0,29	0,31	EUR	T	F	N	A-1
Prêt 1219-1222	AGENCE FRANCE LOCALE	26/11/2018	30/09/2020	20/03/2024	100 000,00	F		0,23	0,00	EUR	T	F	N	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(6)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consenties du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1673 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>485 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer le niveau de taux des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; M : mensuelle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fin de fin, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)  
emprunts et dettes au 01/01/2021

nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	couvertures ? o/n (10)	montant couvert	catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	capital restant dû au 01/01/2021	durée résiduelle (en années)	taux d'intérêt			annuités de l'exercice			intérêts perçus (le cas échéant) (16)	solde de l'exercice
						type de taux (12)	index (13)	niveau de taux d'intérêt au 01/01/2021 (14)	capital	charges d'intérêt (15)	0,00		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		485 000,00					0,00	1 361,48	0,00	0,00	37,75
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		485 000,00					0,00	1 361,48	0,00	0,00	37,75
F161 781	N	0,00	A 1	385 000,00	1,21	V	EURIBOR3M	0,29	0,00	1 120,92	0,00	0,00	31,36
F161 1219-1222	N	0,00	A 1	100 000,00	3,21	F		0,23	0,00	232,56	0,00	0,00	6,39
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>485 000,00</b>					<b>0,00</b>	<b>1 361,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37,75</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au vérifiable endossé.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cl. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

IV

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	organisme prêteur ou chef de file	nominal (2)	capital restant dû au 01/01/2021 (3)	type d'indices (4)	durée du contrat	dates des périodes bonifiées	taux minimal (5)	taux maximal (6)	coût de sortie (7)	taux maximal après couverture éventuelle (8)	niveau du taux à la date de vote du budget (9)	intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de la vs. taux variable s.m.f.d. plateforme (ca.0), ou encadré journal (A)														
TOTAL A														0,00
Barrière alimble B														0,00
TOTAL B														0,00
Option d'échange C														0,00
TOTAL C														0,00
MultiPLICATEUR Jus au/à 3 ou multiPLICATEUR Jus au/à 5 cap. D														0,00
TOTAL D														0,00
MultiPLICATEUR Jus au/à 5 E														0,00
TOTAL E														0,00
Autres types de structures F														0,00
TOTAL F														0,00
TOTAL GENERAL														0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelle

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices

(5) / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 06111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 063.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**A2.4**

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	485 000 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)		A2.5

Instrument de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	emprunt couvert		Instrument de couverture					Instrument de couverture		montant des commissions diverses		primes éventuelles	
	référence de l'emprunt couvert	capital restant dû au 01/01/2021	date de fin du contrat	organisme contractant	type de couverture (2)	nature de la couverture (change ou taux)	notional de l'instrument de couverture	date de début du contrat	date de fin du contrat	fréquence de règlement des intérêts (4)	primes payées pour l'achat d'option	primes reçues pour la vente d'option	
Taux fixe (bond)		0,00									0,00	0,00	
Taux variable simple (tout)		0,00									0,00	0,00	
Taux complexe (tout)		0,00									0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>									<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la somme additionnelle d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer si s'agit d'un SWAP, d'une option CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION.

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

	IV
<p><b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>  <b>DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)</b></p>	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	effet de l'instrument de couverture								
	référence de l'emprunt couvert	taux payé		taux reçu (7)		charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		catégorie d'emprunt (8)	
		index (5)	niveau de taux (6)	index	niveau de taux	charges c/668	produits c/768	avant opération de couverture	après opération de couverture
Taux fixe (total)					0,00	0,00			
Taux variable simple (total)					0,00	0,00			
Taux complexe (total)(2)					0,00	0,00			
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

**DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME**

	<b>IV</b>
	<b>A2.6</b>

**A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME(1)**

repartition par preteur	dette en capital à l'origine (2)	dette en capital au 01/01/2021 de l'exercice	dont	
			annuité à payer au cours de l'exercice	intérêts(3)
<b>TOTAL</b>				capital
Auprès des organismes de droit privé				
Auprès des organismes de droit public				
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)				

(1) Il s'agit des cas où un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés au 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES**

**A2.7**

**A2.7 - AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>			
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>			
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>			
020	Dépenses imprévues		

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>			
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>			
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R0168 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>		<b>225 958.67</b>		<b>225 958.67</b>

Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	Montant
<b>Ressources propres disponibles (IV)</b>	<b>225 958.67</b>
<b>Solde (V = IV-II)(6)</b>	<b>+225 958.67</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETATS DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	IV B1.3 B1.4 B1.5 B1.6
---	------------------------------------

**B1.3- 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					Total (2)
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	
					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

**B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme Bénéficiaire	Durée en année	Périodicité	Dette en capital à l'origine ou coût des aménagements	Dette en capital 01/01/2021	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités						
...							
8018	Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
2018	Engagement de garantie	Agence France Locale	3		385 000.00 €	385 000.00 €	
2019	Engagement de garantie	Agence France Locale	4		100 000.00 €	100 000.00 €	
<b>TOTAL</b>					<b>485 000.00 €</b>	<b>485 000.00 €</b>	

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :  
 L'organisme bénéficiaire de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale  
 La rubrique "périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;  
 la colonne "dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;  
 la colonne "dette en capital 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N;  
 la colonne "annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme Bénéficiaire	Durée en année	Périodicité	Créances en capital à l'origine	Créances en capital 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
<b>TOTAL</b>							

**RESULTATS PROVOIRES EXECUTION  
BUDGET LOTISSEMENT  
EXERCICE 2020**

**Section de Fonctionnement**

	Mandats et titres émis	Résultat reporté N-1	Cumul section	Total général
<b>DEPENSES</b>	200 300.66	58 778.07	259 078.73	259 078.73
<b>RECETTES</b>	259 041.33		259 041.33	259 041.33

<b>RESULTAT</b>	58 740.67	0.00	-37.40	-37.40
-----------------	-----------	------	--------	--------

<b>Résultat général</b>	<b>-37.40</b>
-------------------------	---------------

**Section d'investissement**

	Total des réalisations	Résultat reporté N-1	Cumul section	Restes à réaliser N	Total général
<b>DEPENSES</b>	259 041.33		259 041.33		259 041.33
<b>RECETTES</b>	119 082.69	365 917.31	485 000.00		485 000.00

<b>RESULTAT</b>	-139 958.64	365 917.31	225 958.67	0.00	225 958.67
-----------------	-------------	------------	------------	------	------------

<b>Résultat général</b>	<b>225 958.67</b>
-------------------------	-------------------

<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>225 921.27</b>
---	-------------------

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 052 601,04	2 147 996,04	4 200 597,08
Titres de recettes émis (b)	119 082,69	259 041,33	378 124,02
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	119 082,69	259 041,33	378 124,02
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 052 601,04	2 147 996,04	4 200 597,08
Mandats émis (f)	259 041,33	259 078,73	518 120,06
Annulations de mandats (g)		58 778,07	58 778,07
Dépenses nettes (h = f - g)	259 041,33	200 300,66	459 341,99
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		58 740,67	
(h - d) Déficit	139 958,64		81 217,97

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT JASMIN - GONESSE					
Investissement	365 917,31		-139 958,64		225 958,67
Fonctionnement	-58 778,07		58 740,67		-37,40
Sous-Total	307 139,24		-81 217,97		225 921,27
TOTAL II	307 139,24		-81 217,97		225 921,27
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	307 139,24		-81 217,97		225 921,27